



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/79
23 novembre 2003



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

**TRAVAUX DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET
DES FINANCES ET DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS
(DÉCISION 40/52)**

Introduction

1. À sa 40^e réunion (juillet 2003), le Comité exécutif a examiné un document de travail du Secrétariat proposant la réorganisation du travail du Comité et de ses deux sous-comités afin de tenir compte de l'évolution des activités du Fonds multilatéral. Suite à cette discussion, le Comité exécutif a décidé qu'il lui incomberait, plutôt qu'à ses organes subsidiaires, d'examiner et de se prononcer à l'avenir sur les questions telles que la planification et l'allocation des ressources ainsi que l'assistance et la surveillance de la conformité des pays. Dans le même temps, le Comité a décidé de déléguer au Secrétariat et aux agences d'exécution les questions administratives telles que le retour des soldes des projets achevés, en fournissant des rapports sur les résultats selon les besoins (Décision 40/52).

2. Le Comité exécutif était par ailleurs conscient de la croissance rapide du nombre de plans pluriannuels gérés par le Fonds et de leur impact potentiel sur la charge de travail des deux sous-comités. Dans le même temps, le Comité exécutif était conscient de l'importance de ces plans, dans le cadre des efforts déployés par les pays en matière de conformité, et de sa responsabilité concernant leur supervision adéquate. Le Comité a précisé que toute restructuration devrait être mise à l'essai pendant un an afin de permettre toute révision et modification nécessaire.

3. Le Comité a reçu les propositions de deux membres concernant la manière dont le travail des sous-comités pourrait être réorganisé. La première consistait à abolir les deux sous-comités, le Comité exécutif examinant et se prononçant sur toutes les questions qui lui sont soumises. Un groupe de travail informel serait convoqué par le Président du Comité exécutif pour examiner et formuler des recommandations sur toutes les questions complexes ou laborieuses. L'autre proposition consistait à conserver les deux sous-comités existants en réorganisant leur programme de travail et leur mandat si nécessaire. Les sous-comités ainsi restructurés auraient une charge de travail équilibrée et les chevauchements seraient réduits au minimum. Le Comité exécutif a donc demandé au Secrétariat de préparer, pour examen à la 41^e réunion, un document évaluant plus en détail les options permettant de restructurer son travail et celui de ses sous-comités et examinant en particulier les questions relatives à la rétention des deux sous-comités, mais avec un mandat et des fonctions révisés (Décision 40/52).

4. Le Secrétariat analyse donc dans le présent document les deux propositions présentées par les membres du Comité exécutif, à savoir abolir les sous-comités ou maintenir la structure existante en la modifiant. Le Comité exécutif a créé les deux sous-comités au début de son existence pour l'aider à gérer la charge de travail croissante en matière d'examen de projets et de surveillance de programmes. Il est donc logique de s'interroger sur leur devenir dans le contexte de l'évolution de la charge de travail du Comité exécutif et de ses sous-comités. L'analyse examine d'abord les ordres du jour des deux sous-comités et évalue leur charge de travail présente et future concernant chacun des points énumérés. La même analyse est effectuée pour l'ordre du jour du Comité exécutif. Le Secrétariat applique ensuite les deux propositions de restructuration au programme de travail du Comité exécutif et de ses sous-comités, afin d'évaluer la manière dont elles pourraient répondre aux besoins futurs du Comité. Les critères d'évaluation utilisés sont l'efficacité concernant l'examen des points de l'ordre du jour, la

participation au processus de décision, l'absence de chevauchements et les ajustements nécessaires. Enfin, le Secrétariat achève son analyse en présentant ses conclusions.

5. Le présent document n'a pas pour objet d'examiner la fréquence des réunions du Comité exécutif et suppose que le rythme actuel de trois réunions annuelles se poursuivra.

Évolution des programmes de travail du Comité exécutif et de ses sous-comités

6. Cette section décrit brièvement chacun des points régulièrement inscrits à l'ordre du jour des deux sous-comités et du Comité exécutif et évalue la charge de travail correspondante à court terme.

Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances

- *Planification des activités* : Ce point a été porté à l'ordre du jour du Comité exécutif conformément à une décision prise à la 40^e réunion.
- *Évaluation du potentiel de conformité des pays* : Ce point a également été porté à l'ordre du jour du Comité exécutif. Une évaluation annuelle plus analytique et qualitative des résultats des pays pourrait servir de base à la planification des activités entreprise par le Comité exécutif.
- *Soldes des projets* : Cette responsabilité a été déléguée au Secrétariat et aux agences d'exécution par décision prise à la 40^e réunion, les résultats étant communiqués au Comité exécutif. Il est recommandé que ces résultats soient à l'avenir communiqués dans le cadre des activités du Secrétariat
- *Retards dans la mise en œuvre des projets* : Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour des réunions du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances. Ce sous-comité passe un temps considérable à examiner un à un tous les projets en retard en vue de se prononcer sur leur poursuite ou leur annulation. Cet examen constitue un outil de surveillance efficace pour faire avancer la mise en œuvre des projets. On peut toutefois s'attendre à ce que le nombre de projets en retard déclinera à mesure que les projets en cours s'achèvent et que le nombre de soumissions de projets autonomes diminue. Il convient par ailleurs de continuer de surveiller les projets en cours jusqu'à leur achèvement. Cela dit, il serait plus productif de demander au Secrétariat et aux agences d'exécution de se charger des projets en retard, en suivant des procédures et politiques définies, et de ne porter à l'attention du Comité exécutif que les retards affectant la mise en œuvre des projets ayant, selon eux, une incidence grave sur la conformité des pays concernés ainsi que ceux pour lesquels une annulation doit être décidée ou confirmée. Le temps consacré à la surveillance des projets lors des réunions du Comité exécutif sera ainsi réduit tandis que les retards et annulations pourront être abordés en contexte. Au vu du besoin d'enregistrer les annulations de projets par réunion, il est proposé de les inclure dans l'examen des rapports de mise en œuvre des projets en cours, plans sectoriels et nationaux compris.

- *Rapports périodiques* : Cet outil de suivi de la mise en œuvre des projets s'est essentiellement concentré sur les projets ponctuels. L'examen des rapports périodiques consolidés préparés par le Secrétariat et des rapports préparés par chaque agence d'exécution prend un temps considérable au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances et donne parfois lieu à des chevauchements. La composition du portefeuille du Fonds évolue. Le nombre de projets autonomes est important et, selon toute vraisemblance, restera supérieur à celui des plans d'élimination pluriannuels et des plans de gestion des frigorigènes (PGF); ces plans seront toutefois plus importants que les projets autonomes tant du point de vue de l'aide fournie aux pays en vue du respect de leurs obligations que de l'engagement financier du Comité exécutif. Ils fournissent par ailleurs de précieuses indications sur les résultats des pays. Dans la majorité des cas, les PGF des pays à faible volume de consommation sont les seuls projets d'élimination des CFC dont disposent ces pays et sont, de ce fait, le seul instrument leur permettant de s'acquitter de leurs obligations en matière de CFC. Les conditions d'approbation de ces PGF par le Comité exécutif exigent la soumission d'un rapport annuel sans qu'une approbation de financement ne soit escomptée. Il en va de même pour un grand nombre de projets en cours sur le bromure de méthyle. À l'heure actuelle, des rapports périodiques sont présentés pour les projets sur le bromure de méthyle mais très peu ont été fournis pour les PGF en cours. Ces rapports, s'ils étaient coordonnés avec d'autres rapports des pays, tels que ceux sur le renforcement institutionnel, pourraient constituer un important outil de surveillance de leur situation en matière d'élimination.

Par contre, dans le cas de certains pays à gros volume de consommation, le Comité exécutif a approuvé plus d'un plan d'élimination pluriannuel, et parfois même plusieurs. S'il est important de surveiller l'avancement de chaque plan individuellement, la surveillance individuelle ne donne pas une perspective nationale permettant d'évaluer la contribution de chaque plan en matière de conformité nationale. Une synthèse au niveau des pays permettrait d'obtenir une telle perspective. Les plans pluriannuels sont financés tous les ans en se fondant sur les résultats de l'année précédente. À l'heure actuelle, il n'existe toutefois pas de critères uniformes en matière d'évaluation des résultats, tels que le niveau d'indépendance de l'agent effectuant la vérification, ses compétences, la procédure et la méthodologie utilisées pour réaliser l'évaluation, le niveau de détail examiné et décrit et d'autres facteurs. L'activité de surveillance des projets ne comprend pas le suivi des plans pluriannuels, bien que le dernier rapport périodique global soumis à la 40^e réunion comprenait une première étape visant à renforcer la surveillance au niveau des pays.

Il est donc possible de renforcer la surveillance de la mise en œuvre des projets de sorte à fournir des rapports plus qualitatifs et analytiques pour examen lors des réunions du Comité exécutif. Plutôt que de recevoir des rapports périodiques du Secrétariat et des agences d'exécution, un rapport de synthèse sur les progrès enregistrés au niveau des pays pourrait être préparé par le Secrétariat en concertation avec les agences d'exécution. Ce rapport tirerait parti de l'analyse des bases de données du Secrétariat et des informations de terrain des agences d'exécution. Un effort devrait être fait sans tarder pour élaborer des critères d'évaluation des rapports annuels d'avancement des plans pluriannuels. Les rapports périodiques ainsi restructurés fourniront les données

essentielles permettant d'évaluer le potentiel de conformité des pays requis en vue de la planification des activités du Comité exécutif.

- *Comptes du Fonds multilatéral* : Un point normalisé et simple qui ne pose généralement pas de problèmes complexes ou longs à traiter.
- *Budget proposé du Secrétariat du Fonds* : Ce point est semblable au précédent et ne pose généralement pas de problème.
- *Rapports d'évaluation soumis par l'Administrateur principal chargé de l'évaluation et de la surveillance* : Ce point suscite déjà un débat sérieux et occupe en moyenne deux heures à chaque réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances. Il peut prendre une importance accrue lorsque l'Administrateur principal examine dans le détail certaines questions intersectorielles ou certains pays où les programmes d'élimination ne semblent pas obtenir les résultats escomptés.

7. Au vu de ce qui précède, il semblerait possible, d'une part, de simplifier et de rationaliser l'ordre du jour actuel du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, et d'autre part, d'élaborer des rapports périodiques axés sur la surveillance au niveau des pays plutôt que des projets. Dans ce contexte, plusieurs points connexes actuellement à l'ordre du jour du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pourraient être réorganisées de sorte à permettre au Comité exécutif de se concentrer sur les pays qui, de l'avis du Secrétariat et des agences d'exécution, risquent de ne pas enregistrer les résultats prévus.

Sous-comité sur l'examen des projets

- *Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets* : Ce point prenait un temps considérable en raison du grand nombre de questions liées aux politiques techniques et aux surcoûts. Le nombre de ces questions découlant des propositions de projets est toutefois à la baisse, et il est vraisemblable que cette tendance se poursuivra.
- *Coopération bilatérale* : Les propositions de projets soumises par les pays donateurs et le nombre des projets ont augmenté au fil des ans. Plus récemment, ces demandes semblent s'orienter vers des plans d'élimination pluriannuels, gérés soit par une agence bilatérale soit conjointement avec une ou plusieurs agences d'exécution.
- *Programmes de travail et leurs amendements* : Il s'agit, dans plus de 90 pour cent des cas, de demandes de préparation de projets qui occupaient longuement le sous-comité. Le nombre de ces demandes a toutefois fortement fléchi depuis que les projets autonomes ponctuels ont laissé la place à des plans d'élimination pluriannuels. Le nombre de demandes relatives à des projets autonomes d'assistance technique est actuellement faible.

- *Programme d'aide à la conformité et programmes de travail du PNUE* : Ce point restera au même niveau que précédemment. Le PNUE continue de soumettre des propositions relatives à des activités ponctuelles à la majorité des réunions en plus de son Programme d'aide à la conformité.
- *Projets d'investissement* : Ce point absorbe une part importante du temps et de l'énergie du Sous-comité sur l'examen des projets. La charge de travail est toutefois en baisse en raison du nombre décroissant de projets autonomes ponctuels et de questions à régler avant leur approbation. Les plans d'élimination pluriannuels ont toutefois introduit une nouvelle catégorie de projets d'investissement dans le portefeuille d'investissements que le Sous-comité sur l'examen des projets examine individuellement à ses réunions. Le Sous-comité examine par ailleurs les tranches de financement annuelles des plans pluriannuels soumises sous la forme de rapports d'exécution et de plans de mise en œuvre annuels. Ces tranches de financement nécessitent une approbation explicite du Comité exécutif et sont donc traitées de la même manière que les projets d'investissement ponctuels. Elles remplaceront les projets autonomes et deviendront à terme le principal élément du portefeuille de projets du Fonds.

On compte actuellement 37 plans pluriannuels en cours dont les tranches de financement doivent être approuvées, soit 26 plans sectoriels et 11 plans nationaux d'élimination. Si l'on suppose que chaque pays à gros volume de consommation visé à l'Article 5 dispose soit d'un plan national d'élimination du CFC soit de plusieurs plans sectoriels, au moins 30 plans pluriannuels viendront s'y ajouter, portant ainsi à 67 le nombre minimum de plans pluriannuels. Ce chiffre ne comprend pas les plans sectoriels soumis pour d'autres SAO telles le CTC et le bromure de méthyle. En supposant qu'environ un tiers de ces plans soumettent leurs demandes de tranche de financement annuelle à chacune des trois réunions du Sous-comité sur l'examen des projets, chaque réunion devra examiner entre 20 et 25 demandes. En supposant encore que la tendance actuelle relative à la baisse des projets d'investissement autonomes se poursuit, l'examen et l'approbation de 25 tranches de financement annuelles représenteraient une charge de travail raisonnable comparée à la situation antérieure, où plus de 80 projets autonomes étaient examinés à chaque réunion.

Aux plans pluriannuels s'ajoutent quelque 77 PGF en cours (ou mises à jour) concernant les pays à faible volume de consommation. Ils ne sont toutefois pas accompagnés de demandes de financement et ne contribuent donc pas de manière régulière à la charge de travail du Sous-comité sur l'examen des projets.

8. En résumé, l'ordre du jour du Sous-comité sur l'examen des projets restera inchangé; il sera toutefois allégé sur deux de ses points les plus chargés en raison de la baisse du nombre de programmes de travail et/ou d'amendements et de projets d'investissement autonomes. Des questions d'orientation continueront de se poser mais l'on peut également s'attendre à ce que leur fréquence diminue. Les demandes de financement annuelles relatives aux plans pluriannuels combleront vraisemblablement le vide ainsi créé dans l'ordre du jour du Sous-comité.

L'ordre du jour du Comité exécutif

9. L'ordre du jour du Comité exécutif comprend des points usuels tels que les activités du Secrétariat, l'état des contributions et des décaissements, le rapport du Comité exécutif à la Réunion des Parties et les programmes de pays en plus des rapports des deux Sous-comités. Il comprend également d'autres points ayant généralement trait à des questions d'orientation devant être examinées par le Comité exécutif : petites et moyennes entreprises (PME), secteur de la production et prêts à des conditions de faveur, au début de l'existence du Fonds, et, plus récemment, planification stratégique du Fonds multilatéral. De tels points continueront d'être inscrits à l'ordre du jour à mesure que de nouvelles questions se feront jour. Il est cependant fort probable que leur fréquence diminuera également. C'est ainsi que l'ordre du jour des récentes réunions du Comité exécutif a été dominé par les rapports des deux sous-comités.

Évaluation des propositions de restructuration

10. L'évaluation de l'évolution des programmes de travail du Comité exécutif et de ses sous-comités décrite ci-dessus permet d'examiner les deux propositions relatives à la restructuration de leurs activités. Cet examen utilisera les critères suivants :

- *Efficacité* : Probabilité d'optimiser les ressources du Comité exécutif de sorte qu'il examine tous les points de son ordre du jour sur une période de cinq jours, en supposant que la durée actuelle des réunions du Comité exécutif reste inchangée.
- *Participation à la prise de décision* : Possibilité de donner à chaque membre du Comité exécutif les mêmes chances de participer au débat et à la prise de décision.
- *Absence de chevauchements* : Simplification et rationalisation du déroulement des travaux. Accent sur les principales questions de haut niveau.
- *Ajustements nécessaires* : Possibilité de minimiser les ajustements nécessaires lors du passage à un nouveau système.

Abolition des sous-comités

11. Selon cette proposition, le Comité exécutif assumerait l'ordre du jour actuel du Sous-comité sur l'examen des projets et le solde de l'ordre du jour du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances une fois que la planification des activités et l'évaluation des résultats des pays auront été réinscrites à l'ordre du jour du Comité exécutif. La réorientation stratégique du financement, des projets ponctuels vers des plans d'élimination sectoriels et/ou nationaux, nécessite une vision et une direction plus stratégiques de la part du Comité exécutif en matière de planification des activités, d'approbations de projets et de surveillance des programmes, et offre au Comité exécutif la possibilité d'assumer à nouveau ses responsabilités de gestion au sein d'un même organe. L'intégration des deux sous-comités permettrait de rationaliser ses procédures et de donner à tous les membres des chances égales de participer au débat et à la prise de décision concernant les questions importantes.

12. Le temps nécessaire pour se prononcer sur un point de l'ordre du jour augmenterait en raison du nombre accru de membres participant au débat; les décisions prises de cette manière seraient toutefois moins susceptibles d'être réexaminées, comme c'est parfois le cas avec les délibérations des rapports des sous-comités, bien que cela soit contraire à la politique du Fonds. Cette proposition ne nécessite aucun ajustement des procédures existantes et pourrait tirer parti de la procédure qui consiste à convoquer des groupes de travail informels pour aider le Président à traiter toute question complexe ou laborieuse en cas de besoin.

13. L'évaluation de la section précédente montre que l'ordre du jour du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pourrait être simplifié et rationalisé. Il est sans doute utile de rappeler que les deux longs points de l'ordre du jour du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, à savoir la planification des activités et les rapports périodiques sur les projets, ne sont pas examinés à la même réunion, le premier étant abordé à la première réunion de l'année et le second à la deuxième. En supposant que certains de ces points puissent être réorganisés comme indiqué à la section précédente, il est fort probable que le Comité exécutif puisse examiner l'ensemble des points de l'ordre du jour actuel du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances en une journée, à chacune de ses trois réunions annuelles.

14. L'analyse montre que le nombre de demandes de financement relatives aux programmes de travail et aux projets autonomes présentées au Sous-comité sur l'examen des projets est en baisse continue; ce sous-comité a toutefois ajouté 37 plans pluriannuels en cours à son travail d'examen des projets et pourrait à terme gérer plus de 80 plans lorsqu'ils seront tous approuvés. L'examen de ces plans s'étale toutefois sur trois réunions et 30 plans au maximum pourraient donc être présentés en moyenne à chaque réunion. En supposant que le Comité exécutif maintienne le rythme de travail actuel du Sous-comité sur l'examen des projets, il est vraisemblable qu'il examinera tous les points de l'ordre du jour de ce sous-comité en une journée et demie.

15. Le Comité exécutif disposerait alors d'une journée et demie pour examiner le reste des points usuels et tout autre point concernant des questions qu'il doit aborder, le cinquième jour restant libre pour préparer et adopter le rapport. Un ordre du jour indicatif est donné à l'Annexe I afin d'illustrer la charge de travail du Comité exécutif. La demi-journée actuellement consacrée à l'adoption par les sous-comités de leurs rapports, ultérieurement adoptés par le Comité exécutif, pourrait par ailleurs être récupérée.

Maintien de deux Sous-comités

Maintien du statu quo

16. Dans le cadre de la proposition de maintien des deux sous-Comités, l'une des possibilités serait de maintenir les fonctions et les mandats actuels des deux organes subsidiaires, solution apparemment la plus facile. Toutefois, après la décision du Comité exécutif de replacer sur son agenda points stratégiquement important que sont l'établissement des plans d'activités et l'évaluation des résultats de pays qui appartenaient au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, la responsabilité de ce dernier en ce qui concerne la gestion des rapports périodiques et des programmes d'évaluation s'est trouvée considérablement réduite.

D'un autre côté, l'usage établi que le Sous-comité sur l'examen des projets se charge à la fois d'examiner le rapport de vérification et d'approuver les tranches annuelles des plans pluriannuels en cours déséquilibrera encore davantage la répartition de la charge de travail entre les deux Sous-comités. Il ne s'agit donc pas d'une affectation efficace des ressources du Comité exécutif. Cette situation prive également le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances de la possibilité de participer à l'examen des plans pluriannuels et aux prises de décision à leur sujet, part essentielle du fonctionnement du Fonds dans les prochaines années, la politique du Comité exécutif étant que les discussions et les recommandations des Sous-comités ne soient pas réexaminées à la réunion plénière.

17. De toute évidence, le maintien du statu quo n'aboutira pas à une utilisation efficace des ressources du Comité exécutif ni à une participation appropriée de tous les membres aux prises de décision.

18. Si l'option du maintien du statu quo ne fournit pas le résultat souhaité, il serait préférable de choisir une solution de remplacement impliquant un minimum de changements. Dans ce contexte, les options sont les suivantes.

Responsabilités séparées pour la gestion des plans pluriannuels en cours

19. D'après les mandats actuels des deux Sous-comité, le Comité exécutif pourrait scinder en deux la gestion des plans pluriannuels en cours, assignant la surveillance des résultats du plan au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances et l'approbation de la tranche de financement de l'année suivante au Sous-comité sur l'examen des projets. Cette division, tout en se conformant en principe au mandat actuel des deux sous-comités et en contribuant à une meilleure répartition de la charge de travail, présente toutefois des inconvénients au niveau du fonctionnement, car ces plans sont conçus de façon telle que la vérification des résultats est une condition préalable à la libération de la tranche suivante de financement. Le fait de séparer la surveillance de l'évaluation de la recevabilité du financement serait artificiel et pourrait conduire au chevauchement des tâches ainsi qu'à un manque de coordination dans la prise de décision.

Placer la gestion des plans pluriannuels en cours à l'agenda du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances

20. On compte 37 plans pluriannuels sectoriels/nationaux mis en œuvre à compter de juillet 2003. Le point essentiel de la gestion de ces plans est de contrôler leur conformité aux objectifs de réduction de SAO fixés dans les accords spécifiques. Cette activité correspond à la mission du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances de superviser le programme. Il y a en plus 77 PGF en cours pour les pays à faible volume de consommation de SAO et des projets concernant le bromure de méthyle pour lesquels des rapports périodiques d'avancement sont obligatoires sans qu'un nouveau financement soit prévu. Ces deux éléments représenteraient une charge de travail importante pour le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, répartie sur 3 réunions, et pourrait compenser le déséquilibre créé par le retrait de l'établissement des plans d'activités de l'agenda de ce sous-comité.

21. Entre temps, le Sous-comité sur l'examen des projets pourrait continuer à fonctionner selon son agenda existant et approuver les plans nationaux d'élimination de CFC restants et les plans sectoriels pour environ 30 pays n'ayant pas de faible volume de consommation de SAO ainsi que les PGF ou les PGEF de quelque 30 pays à faible volume de consommation de SAO.

22. Cette option permettrait d'optimiser les ressources du Comité exécutif et maintiendrait la division actuelle des responsabilités entre les Sous-comités s'articulant autour de l'approbation de projet et de la supervision de programme. Elle garantit également une responsabilité partagée des sous-comités à l'égard des plans pluriannuels. Elle n'entraîne pas de chevauchements des tâches car le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances aura la complète responsabilité de ces plans en cours, de la surveillance des résultats et des recommandations pour l'approbation du programme de travail annuel.

23. Toutefois, les mandats du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances auront besoin d'être révisés pour lui permettre de recommander le financement des programmes de travail annuels des plans. Dans cet objectif, les mandats révisés du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances sont joints en Annexe II.

24. Cette option corrige le déséquilibre de la charge de travail entre les deux sous-comités. Elle porte toutefois en germe un autre déséquilibre qui se révélera de lui-même d'ici un à deux ans, car l'approbation continue des plans pluriannuels restants réduira progressivement la charge de travail du Sous-comité sur l'examen des projets, le travail étant transféré au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances. Il sera peut-être alors temps d'envisager de refondre à nouveau les deux sous-comités au sein du Comité exécutif. En ce sens, ce transfert actuel pourrait constituer une étape intermédiaire.

Conclusions

25. Le Secrétariat analyse les deux propositions de restructuration du travail du Comité exécutif et celui de ses sous-comités et en tire les conclusions suivantes.

26. La proposition d'abolir les sous-comités est réalisable. Il est toutefois nécessaire de réaménager et de rationaliser certains des points de l'agenda actuel du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances. Il serait également souhaitable pour obtenir une efficacité accrue que le Secrétariat et les agences d'exécution définissent des critères pour la surveillance et l'évaluation des rapports d'avancement des plans pluriannuels.

27. Il est possible de garder les deux sous-comités et de maintenir une charge de travail équilibrée entre les deux avec un minimum de chevauchement des tâches à condition que la surveillance des plans d'élimination pluriannuels en cours soit placée à l'agenda du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances. Afin d'appliquer ce changement, il est nécessaire de réviser les mandats du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances. Cette proposition constituera probablement une étape intermédiaire qui durera environ un ou deux ans. Quand le Comité exécutif approuvera tous les plans sectoriels/nationaux restants d'élimination concernant tous les pays n'ayant pas un faible volume de consommation, il sera temps d'envisager d'abolir les sous-comités et de replacer ce travail à l'agenda du Comité exécutif.

28. L'étape intermédiaire pourrait offrir la possibilité de réaménager certains des points de l'agenda actuel du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances et de définir les critères de surveillance des résultats et d'évaluation des programmes de travail annuels des plans pluriannuels. Il s'agirait d'une bonne étape préparatoire vers la fusion finale des sous-comités, si toutefois le Comité exécutif souhaite poursuivre cette option.

Annexe I

AGENDA DU COMITÉ EXÉCUTIF DONNÉ A TITRE INDICATIF POUR LA PROPOSITION DE RÉORGANISATION COMPRENANT L'ABOLITION DES DEUX SOUS-COMITÉS

Partant de l'idée que le schéma actuel de trois réunions par an continue et que le cycle d'activités annuelles demeure inchangé, les agendas des trois réunions du Comité exécutif pourrait s'organiser de la façon suivante. Des remarques sont fournies le cas échéant.

1^e réunion de l'année

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
3. Adoption de l'ordre du jour;
 - a) Organisation des travaux.
4. Activités du Secrétariat (les soldes consolidés retournés des projets achevés ou annulés seront inclus ici).
5. État des contributions et des décaissements.
6. Rapports d'évaluation (soumis par l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation).
7. Établissement des plans d'activités en 20XX (l'année en cours) :
 - a) Plan d'activités du Fonds multilatéral;
 - b) Plans d'activités des agences :
 - i) Agences bilatérales :
 - ii) PNUD;
 - iii) PNUE;
 - iv) ONUDI;
 - v) Banque mondiale.
8. Programmes de travail pour 20XX :
 - a) Programme de travail du PNUE;

- b) PNUD;
 - c) ONUDI;
 - d) Banque mondiale.
9. Examen des projets en cours, notamment les plans d'élimination sectoriels et nationaux et les plans de gestion des frigorigènes :
- a) Questions recensées pendant l'examen des projets;
 - b) Plans sectoriels et nationaux d'éliminations et PGF;
 - c) Rapports sur la mise en œuvre des projets pour lesquels l'établissement de rapport est exigé (ceci concerne les PGF, les projets sur le bromure de méthyle et certains plans d'élimination pluriannuels pour lesquels un rapport d'avancement est requis sans qu'un financement soit prévu);
 - d) Rapport sur les annulations de projet.
10. Examen des nouvelles demandes de financement :
- a) Questions recensées pendant l'examen des projets;
 - b) Coopération bilatérale;
 - c) Projets d'investissement.
11. Questions extraordinaires.

2^e réunion de l'année

- 1. Ouverture de la réunion.
- 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
- 3. Activités du Secrétariat (les soldes consolidés retournés des projets achevés ou annulés seront inclus ici).
- 4. État des contributions et des décaissements.
- 5. Rapports d'évaluation au 31 décembre 20XX (l'année précédente) :
 - a) Rapport de synthèse du Secrétariat et des agences d'exécution;

- b) Évaluation de la mise en œuvre du plan d'activités de 20XX-1 (évaluation des résultats des agences d'exécution en 20XX-1).
6. Rapports d'évaluation (soumis par l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation).
 7. Examen des projets en cours, notamment les plans d'élimination sectoriels et nationaux et les plans de gestion des frigorigènes :
 - a) Questions recensées pendant l'examen des projets;
 - b) Plans sectoriels et nationaux d'élimination et PGF;
 - c) Rapports sur la mise en œuvre des projets pour lesquels l'établissement de rapport est exigé (ceci concerne les PGF, les projets sur le bromure de méthyle et certains plans d'élimination pluriannuels pour lesquels un rapport d'avancement est requis sans qu'un financement soit prévu);
 - d) Rapport sur les annulations de projet.
 8. Examen des nouvelles demandes de financements :
 - a) Questions recensées pendant l'examen des projets;
 - b) Amendements au programme de travail;
 - c) Coopération bilatérale;
 - d) Projets d'investissements.
 9. Programmes de pays.
 10. Questions extraordinaires.

3^e réunion de l'année

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat (les soldes consolidés retournés des projets achevés ou annulés seront inclus ici).
4. État des contributions et des décaissements.

5. Comptes du Fonds multilatéral de l'année 20XX-1 (ce point est retiré de la 2^e réunion afin de permettre aux agences d'exécution de soumettre des comptes vérifiés).
6. Proposition de budget du Fonds multilatéral pour l'année suivante.
7. Rapports d'évaluation (soumis par l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation) :
 - a) Rapports d'évaluation;
 - b) Projet de programme de travail pour la surveillance et l'évaluation pour l'année suivante.
8. Examen des projets en cours, notamment les plans d'élimination sectoriels et nationaux et les plans de gestion des frigorigènes :
 - a) Questions recensées pendant l'examen des projets;
 - b) Plans sectoriels et nationaux d'élimination et PGF;
 - c) Rapports sur la mise en œuvre des projets pour lesquels l'établissement de rapport est exigé (ceci concerne les PGF, les projets sur le bromure de méthyle et certains plans d'élimination pluriannuels pour lesquels un rapport d'avancement est requis sans qu'un financement soit prévu);
 - d) Rapport sur les annulations de projet.
9. Examen des nouvelles demandes de financements :
 - a) Questions recensées pendant l'examen des projets;
 - b) Coopération bilatérale;
 - c) Projets d'investissement.
10. Programmes de pays et mises à jour
11. Aide du Fonds et conformité habilitante en 20XX (examen d'ensemble de l'aide fournie par le Fonds et de ses incidences sur les efforts des pays pour mettre en œuvre les obligations liées au Protocole de Montréal et identification des priorités pour l'année suivante concernant les conseils à donner pour l'établissement de plans d'activités).
12. Plan triennal d'élimination à horizon mobile du Fonds multilatéral mis à jour.
13. Rapport du Comité exécutif à la Réunion des Parties.
14. Questions extraordinaires.

Annexe II

AMENDEMENT AUX MANDATS DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES

1. Cet amendement est rendu nécessaire par une décision du Comité exécutif (décision 40/52) de retirer l'examen des plans d'activités et le processus d'établissement des plans d'activités du Fonds multilatéral des fonctions du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pour les transférer au Comité exécutif et par la nécessité d'habiliter le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances à assumer la responsabilité d'examiner les rapports d'avancement et les programmes de travail annuels des plans d'élimination de SAO sectoriels et nationaux et les plans de gestions des frigorigènes et de faire des recommandations à leur sujet.

2. L'amendement se rapporte au dernier paragraphe des mandats du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances qui ont été approuvés lors de la 21^e réunion du Comité exécutif (une copie est jointe). Les mots suivants de la première phrase du dernier paragraphe « les plans d'activités et le processus d'établissement des plans d'activités dans le cadre du Fonds multilatéral » seront supprimés pour être remplacés par « les rapports d'avancement et les programmes de travail annuels se rapportant aux plans sectoriels et nationaux d'élimination de SAO en cours et, si nécessaire, aux plans de gestion de frigorigènes ». Une nouvelle phrase sera ajoutée à la suite de cette première phrase, disant « Il dressera l'état de la situation au Comité exécutif et fera des recommandations à ce sujet ». Le dernier paragraphe amendé se lira donc ainsi :

« Le Sous-comité se penchera sur les questions concernant la surveillance et l'évaluation des projets approuvés, les rapports périodiques, les rapports d'avancement et les programmes de travail annuels se rapportant aux plans sectoriels et nationaux d'élimination de SAO en cours et, si nécessaire, aux plans de gestion de frigorigènes. Il dressera l'état de la situation au Comité exécutif et fera des recommandations à ce sujet. Toutes les responsabilités du Sous-comité sur les questions financières instituées à la neuvième réunion du Comité exécutif sont transférées au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances ».

Appendice

MANDATS DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES

À sa vingt-et-unième réunion, le Comité exécutif a décidé de créer un Sous-comité permanent appelé Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances qui remplacera le Sous-comité sur les questions financières qu'il avait créé à sa neuvième réunion.

Le Sous-comité sera un organe permanent. Il sera nommé pour une période d'un an, coïncidant avec le mandat du Président et du Vice-Président du Comité exécutif. Comme par le passé, le Président du Sous-comité sera nommé par les membres et la présidence sera confiée aux membres à tour de rôle, d'une réunion des Parties à l'autre.

Le Sous-comité se composera de trois membres du Comité exécutif représentant les Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole et de trois membres du Comité représentant les Parties non visées, qui seront désignés par les groupes respectifs. Le Trésorier et le Secrétariat assisteront le Sous-comité dans ses travaux et participeront à ses réunions. Les agences d'exécution pourront être invitées à participer. Le Sous-comité a le pouvoir d'exiger la participation d'une agence d'exécution à l'examen de toute question qui l'intéresserait.

Le Sous-comité siégera à huis clos. Les membres du Comité exécutif pourront être admis à titre d'observateurs avec l'accord exprès du Président. Avec l'accord unanime des membres, le Président pourra inviter les observateurs à prendre la parole. Trois représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), l'un nommé par les ONG environnementales, le deuxième par les ONG industrielles et le troisième par les ONG de la communauté universitaire, pourront assister aux réunions du Sous-comité à titre d'observateurs, sans droit de participation.

La langue de travail des réunions du Sous-comité sera l'anglais.

Le Sous-comité se penchera sur les questions concernant la surveillance et l'évaluation des projets approuvés, les rapports d'avancement, les plans d'activités et le processus d'établissement des plans d'activités dans le cadre du Fonds multilatéral. Toutes les responsabilités du Sous-comité sur les questions financières instituées à la neuvième réunion du Comité exécutif sont transférées au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances.

UNEP/OzL.Pro/ExCom21/36/, Décision 21/35 (paragraphe 49)
